

LE TERTIAIRE : DE RÉFORME EN RÉFORME

Les Bac pro Comptabilité et Secrétariat ont été fusionnés en un seul Bac Gestion-Administration (GA) par arrêté du 27 décembre 2011—avec une perte d'identité des filières. Cet intitulé de formation parle moins aux familles et aux entreprises car il n'évoque pas clairement une image de métier. Il y a eu une diminution des qualifications en comptabilité et l'insertion professionnelle des élèves a été dégradée. Diplôme dévalorisé, collègues en souffrance... Le constat est lourd.



Coloration

Pour remédier à cet échec de la réforme du GA, des expérimentations de « colorations » ont été mises en place.

Le 12 juin 2019, en réunion avec les organisations syndicales, le ministère a confirmé que la mise en place de ces colorations ne peut se faire que sur la base du volontariat des équipes et qu'elles doivent correspondre à un besoin local. Dans le cadre de la réduction de l'offre de formation, l'absence de coloration n'entraîne pas la fermeture et la coloration ne protège pas de la fermeture ! Aucun référentiel n'a été élaboré pour les « colorations ». Aucune liste nationale des colorations n'est prévue. C'est une surcharge de travail pour les équipes. En l'absence de mention de la coloration sur les diplômes mais avec juste une attestation remise en fin de parcours, la question de la reconnaissance se pose.

Quelle articulation peut-on mettre en place entre la coloration et la famille de métiers GATL ?

Famille de métiers GATL : le grand flou

Le déséquilibre d'implantation entre GA et les deux autres spécialités ne permet pas de réelles possibilités de réorientation des élèves de GA vers le transport et la logistique. Il s'agit donc d'une famille virtuelle puisque les élèves n'auront pas de réelles possibilités de choix en fin de seconde.

L'arrêté du 19 avril 2019 définissant les familles de métiers en classe de seconde professionnelle, prévoit pour les rectorats dans l'article 5 la possibilité « à titre transitoire pour la rentrée 2019-2020 » de ne pas mettre en place la famille de métiers lorsqu'il n'y a pas de transport ou de logistique à proximité. Une preuve de plus que cette réforme a été conçue de façon hors-sol.

Nouveau Référentiel d'Activités Professionnelles (RAP)

Le Bac GA devrait devenir le Bac Assistant à la Gestion des Organisations (AGO). Le terme « d'organisation » regroupe un champ plus large que les simples entreprises (collectivités, associations...). Les savoirs et savoir-faire en comptabilité devraient être revus à la hausse. C'est malheureusement bien tardif...

La rénovation du référentiel s'accompagne d'un passage en blocs de compétences. Cela fait craindre la disparition du diplôme au profit de simples attestations de compétences professionnelles.

G

A

/

M

R

C

GESTION-ADMINISTRATION

L'implantation de la filière Gestion-Administration est très hétérogène dans les académies et varie entre 7% et 20% (avec une moyenne nationale de 13%). La volonté ministérielle de diminuer, d'ici 2022, de 50% l'offre de formation aura donc des conséquences inégales selon les Régions. Cela s'accompagne d'un protocole « RH » défini par le ministère, qui doit être mis en place par les rectorats.

Perspectives nationales : un plan social de 1500 suppressions de postes !

Les réductions de capacité sont très inégales suivant les territoires. Certaines académies ont anticipé cette diminution. D'autres académies sont touchées par des fermetures sèches : - 444 places sur Créteil, -500 places sur Rouen pour 2019 et 2020. La majorité des académies sont confrontées plutôt à des réductions de capacité et par des fermetures de demi-divisions dans plusieurs lycées. Dans leur grande majorité, cela n'a pas été compensé par l'ouverture d'autres formations.

P8039 : quel plan de reconversion professionnelle ?

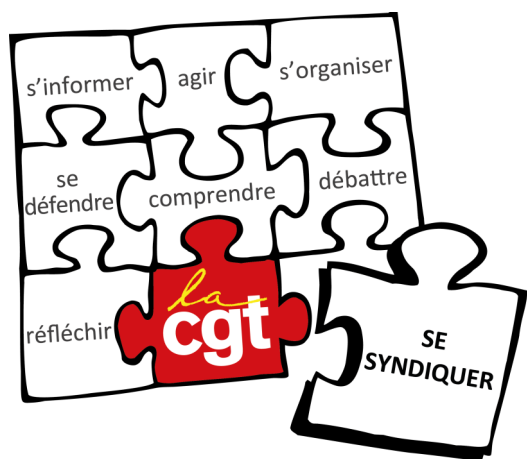
Un entretien devrait être proposé à chaque PLP en GA et pas uniquement à celles et ceux concernés par une mesure de carte scolaire, afin de faire un bilan de leurs parcours et d'envisager de possibles mobilités professionnelles. Attention, cette disposition prévue dans le protocole n'est pas appliquée partout.

Les possibilités seront soit de rester enseignant·es et accepter une mobilité géographique, soit de refuser la mobilité et choisir une reconversion.

Le protocole prévoit 4 grandes possibilités :

- la procédure de changement de discipline (avec maintien dans le corps des PLP);
- la procédure de détachement dans un autre corps enseignant (professeur·e certifié·e, professeur·e des écoles);
- la procédure de détachement dans un corps administratif ou technique;
- le détachement dans d'autres fonctions publiques...

Il est important que les rectorats présentent des possibilités **réelles** de reconversion.



Non-titulaires : une annexe spécifique

La CGT a obtenu une annexe spécifique pour prendre en compte les 540 personnels GA contractuels (changement de discipline, concours internes, mobilité possible inter-académique avec conservation de l'indice...). Cette annexe rappelle le droit au renouvellement de contrat, la portabilité du CDI, l'accompagnement vers la titularisation, avec la formation et la préparation aux concours. L'accès au concours est quand même réduit : en 2019, 32 postes au concours pour 540 personnels.

Dans tous les cas, la CGT demande de réels moyens pour la reconversion

Ce plan de reconversion, qui concerne en grande majorité des collègues femmes, ne doit pas se faire en réduisant les possibilités de formation. Il est indispensable que le ministère assume ces décisions en accordant des moyens supplémentaires et fléchés en congés de formation. Les droits des personnels doivent être respectés et aucun personnel non-titulaire ne doit être envoyé au Pôle Emploi.

G
A